

INSOLITE L'agriculteur poursuit ses locataires en justice, mais le fait-il contre sa volonté ?

Marcel et Sandrine Amphoux refont parler d'eux



Marcel Amphoux a assigné ses locataires en justice pour les faire expulser. Pour l'avocat de la défense, c'est plutôt sa femme Sandrine qui serait à l'origine de la procédure. Photo Le DL/VIRGILE

Le tracteur volé, le meilleur ami décédé, la peur : la vie de Marcel Amphoux n'est plus toute rose

PUY-SAINT-PIERRE

Lui l'homme discret voire secret souhaite-t-il vraiment être exposé de la sorte ? Pas sûr du tout. C'est d'ailleurs ce qui chagrine Me Vibert-Guigüe dans le traitement de ce dossier (lire ci-dessus). Objet de l'actualité dans le Briançonnais depuis la surmédiasation de son histoire d'amour avec Sandrine, Marcel Amphoux ne sait plus tellement vers qui se tourner pour trouver une oreille accorte et bienveillante. C'est d'autant plus vrai depuis que son meilleur ami, André Lajeanne, est décédé

dans un accident de tracteur le 29 mai dernier à La Salle les Alpes. Deux jours avant ce drame, cet ami de longue date avait tenté de persuader Marcel Amphoux de divorcer et de porter plainte auprès de la gendarmerie pour le vol de son tracteur. Mais Marcel n'avait pas osé franchir le pas. Par peur de représailles. « Mon tracteur est en pièces détachées chez un ami de ma femme et je ne peux pas le récupérer. André était le seul à prendre ma défense contre les amis de ma femme. Malheureusement, il est mort dans cet accident de tracteur », nous confiait en juin dernier Marcel Amphoux, le moral en berne. Avec un tel discours, la thèse du pandémonium qui roderait autour de l'agriculteur, important propriétaire foncier à Puy-Saint-Pierre, refait surface. À plusieurs reprises il a fait part de ses suspicions concernant l'entourage de sa femme. Mais sera-t-il entendu un jour ? A-t-il encore envie de s'attirer, contre son gré, une multitude de regards inquiets ? Lui ne demande qu'à vivre en paix, loin, très loin de toute cette agitation...

Y.G.

LE BILLET

L'adieu au triple A

PAR GILLES DEBERNARDI
Naguère, la perspective d'une dégradation financière relevait du drame absolu. On présentait le triple A comme un "trésor national" à défendre coûte que coûte. Il y allait de l'honneur et de la survie du pays. AAA, quelle félicité, et défense de ricaner ! C'est le genre de bonheur dont on s'aperçoit trop tard, le jour où un méchant destin nous le retire. Ce qui arriva une première fois en janvier, sous Sarkozy, aux bons soins de la maison "Standard & Poor's". Pourtant, l'apocalypse annoncée par les agités de la City n'a pas eu lieu. Mieux, depuis, l'État peut emprunter à des taux historiquement bas. Vu notre triste situation économique, personne ne comprend vraiment pourquoi. Bah !

L'ultralibéralisme a ses raisons que la raison ne connaît pas. Hier, aucune panique ne survint lorsque l'agence Moody's - à son tour - a baissé la note française. Les marchés ne réagissent pas, les politiciens à peine. La gauche rend l'ancien gouvernement responsable de ce (petit) camouflet. La droite y voit une sanction de l'impudence socialiste... Routine, ça ronronne dans le poste sans amener les populations. Le catastrophisme disparaît, au profit d'une certaine décontraction. Perdre une lettre n'est pas si grave, après tout ! Seuls les frileux joueurs de scrabble trouveront matière à s'affoler. D'un excès l'autre, on minimise aujourd'hui le danger qu'on exagérât jadis. Gaffe quand même, la méthode Coué a ses limites...

PUY-SAINT-PIERRE

Le bougre fait encore parler de lui ! Reste à savoir s'il agit de son plein gré ou contre sa volonté... Alors qu'il a vécu 68 ans retiré sur ses hauteurs de Puy-Saint-Pierre sans jamais vraiment attirer les regards ni les remarques, Marcel Amphoux ne cesse de défrayer la chronique depuis qu'il a épousé Sandrine Devillard l'an dernier. Après le mariage chahuté avec la belle blonde parisienne de 43 ans, après les émissions de télé et après les vidéo-clips, voilà que Marcel Amphoux occupe désormais l'espace judiciaire.

En effet, l'agriculteur a assigné par-devant le tribunal de grande instance de Gap ses deux locataires au motif qu'ils ne payent pas de loyers pour l'occupation d'une maison lui appartenant. Une démarche qui a surpris l'avocate de la défense, Me Agnès Vibert-Guigüe du barreau de Gap : « Je me demande qui a initié cette procédure. Car il y a quelque chose qui cloche. D'un côté, M. Amphoux réclame l'expulsion de ses locataires ; de l'autre côté, il me fait parvenir une attestation écrite dans laquelle il souhaite que ses locataires restent dans sa maison car ce sont ses amis, dans laquelle il indique que cette procédure l'ennuie beaucoup et dans laquelle il précise que sa femme est à l'origine de l'assignation en justice. Sauf que le propriétaire de la maison, c'est lui, et pas sa femme. »

Assignation en justice
Le bien immobilier objet du litige est occupé depuis 2009 par deux hommes, « deux squatters » estime Sandrine Amphoux. Entre eux et Marcel, il n'existe aucun bail écrit. C'est du donnant-donnant établi par accord verbal : ils occupent la maison gratuitement (ou pres-

que) en échange de travaux de rénovation. « À la base, c'était une bergerie, avec un sol en terre battue, sans eau ni électricité. Aujourd'hui, le lieu est devenu habitable : des travaux de drainage ont été effectués, il y a l'eau, l'électricité et les murs ont été crépis », précise Me Vibert-Guigüe.

Situation ambiguë

Depuis que Sandrine (qui se dit agent immobilier) est entrée dans la vie de Marcel « pour s'occuper de ses affaires » dit-elle, les deux locataires versent à leur propriétaire la somme de 50 euros par mois. Trop peu pour Madame Amphoux qui estime le bien à 700-800 euros mensuels. « Marcel a besoin de cet argent pour vivre et rembourser ses dettes », a-t-elle souvent répété. Un argument que Me Vibert-Guigüe balaie rapidement : « Les locataires payent désormais le loyer par chèque... mais ils ne sont jamais débités. Pour éviter d'être pris à défaut, je leur ai tout de même conseillé de payer par mandat cash. Pour faire toute la lumière sur cette affaire, j'ai donc demandé la comparution personnelle de Marcel Amphoux devant le tribunal. Il va falloir qu'il s'explique sur l'ambiguïté de la situation : comment peut-il demander l'expulsion de ses locataires et rédiger une attestation pour dire qu'il les aime bien ? », s'interroge Me Vibert-Guigüe.

Un avocat qui ne parle pas

La question a également été posée au conseil des époux Amphoux, Me Julien Mallet, avocat inscrit au barreau de Paris : « Ma déontologie ne m'autorise pas à répondre », nous a-t-il laconiquement fait savoir...
Après plusieurs renvois, cette affaire pourrait de nouveau être présentée à la cour fin décembre ou début janvier.

Yoann GAVOILLE

FAITS DIVERS Le Gapençais de 27 ans était ivre

Sa voiture finit au milieu d'un rond-point

GAP

Vendredi dernier aux alentours de trois heures du matin, les policiers de la brigade de nuit remarquent, au milieu du rond-point situé sur l'avenue d'Embrun, à Gap, un véhicule qui semble acci-

denté et qui a écrasé, dans sa dérive, un panneau de signalisation qui se retrouve sous ses roues. Les forces de l'ordre déplacent donc la voiture pour sécuriser les lieux et interpellent non loin de la Seat en question son propriétaire, un Gapençais âgé de 27 ans.

Soumis à un test d'alcoolémie, il s'avère que le jeune homme a 1,62 gramme d'alcool par litre de sang.

Le procureur de la République a donc décidé de le poursuivre par voie d'ordonnance pénale.

M.M.

FAITS DIVERS EXPRESS



AVANÇON Sortie de route

■ Les gendarmes d'Espinasses sont intervenus lundi vers 19h au lieu-dit "La Plaine" à Avançon où une automobile, seule en cause, a effectué une sortie de route et terminé sa course dans un champ. Sa conductrice présentait un taux d'alcool de 0,58g/l de sang : elle a été verbalisée. Les deux occupants ont été hospitalisés à Gap pour des examens de contrôle.

LA FREISSINOISE Dans un champ

■ Ce mardi matin, une grosse voiture se trouvait dans un champ de blé en herbe, en contrebas de la D 994, à la sortie de la Freissinoise en direction de Gap. Son avant était complètement défoncé. Au croisement de la D 994 et de la D 247, l'embout de la glissière est enfoncé et présente des traces de peinture. Le parfait état du toit élimine la thèse des tonneaux, la voiture, située 30 à 40 mètres du point d'impact, étant sur ses quatre roues.

GAP Un piéton blessé

■ Un jeune garçon de 13 ans a été heurté par une voiture hier matin dans la rue Jean-Macé. Souffrant d'un traumatisme à la cheville, il a été secouru par les sapeurs-pompiers de Gap.

BRIANÇON Feu de cheminée

■ Un feu de cheminée s'est déclaré ce mardi vers 13 h 45 dans une maison de la rue Joseph-Sylvestre divisée en appartements. Le feu s'est déclaré dans un logement du 2^e étage. Il a nécessité la mobilisation de quatre sapeurs-pompiers du centre de Briançon avec un véhicule incendie et de trois autres avec une échelle pour vérifier la présence de points chauds dans la bâtisse. L'opération a été menée en à peine une heure. Le feu de cheminée s'est avéré être assez léger, plus de l'ordre du poêle à bois qui s'emballe.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - VAUCLUSE MATIN
Henri-Pierre Guilbert Président Directeur Général, Directeur de la publication
S. A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 7 969 520€
Durée 99 ans
à compter du 14 juin 1945
Siège social : Les Iles Corbières
38913 VEUREY CEDEX
Principal associé : ESRA
Direction générale
CENTRE DE PRESSE DE VEUREY
38913 VEUREY CEDEX
Tél. 04 76 83 71 00
Télécopie 04 76 85 80 20
ledauphine.com
Publitéc
PUBLIPRINT DAUPHINÉ
Commission paritaire n° 0416 C 83327
Impression : LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, VEUREY - Tirage moyen : 303 561 exemplaires

le dauphiné LIBÉRÉ **ABONNEZ-VOUS !**
Le journal à 0,81€
au lieu de 0,90€
et recevez cette magnifique
Maison de Noël illuminée
Éclairage par leds
Dimension 16 cm x 15 cm

ABONNEMENT 7 JOURS / 7 à durée libre
*Par prélèvement mensuel, durant les 6 premiers mois le journal vous coûtera 0,81€ au lieu de 0,90€ du lundi au samedi et 1,25€ le dimanche avec TV magazine et Version Femina + maison de Noël illuminée
Pour vous abonner : appeler le
N° Vert 0800 887 001
ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Dauphiné Libéré, service abonnement, 38913 Veurey Cedex

Attention, remplissez et signez l'autorisation de prélèvement ci-dessous et n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.
Indiquez vos coordonnées
Nom Prénom
Adresse
CP/Ville Tél.
Pour payer, c'est facile :
 Par prélèvement mensuel je remplis le document ci-dessous et je le retourne accompagné d'un RIB.
Autorisation de prélèvements
J'autorise l'établissement titulaire de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements ordonnés par Le Dauphiné Libéré pour mon abonnement Dauphiné Libéré. Je pourrai en faire suspendre l'exécution par demande à l'établissement titulaire de mon compte et par lettre avec AR adressée au Dauphiné Libéré.
Date et signature obligatoires
1 **TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER**
Nom
Prénom
N° Rue
Code postal Ville
2 **COMPTE À DÉBITER**
Etablissement N° de compte C.C. RIB
3 **NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER**
N° Rue
Code postal Ville
Créditeur
LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
N° National d'identification
Mots-clés : RIB, droit d'accès et de rectification des données concernant les abonnés peut s'exercer après diffusion d'un avis. Sauf opposition formulée par écrit, les données sont communiquées à des organismes adhérents.

le dauphiné LIBÉRÉ
Votre quotidien en ligne
pour **24€** /mois ⁹⁰
contact : **ledauphine.com**
VOTRE QUOTIDIEN, C'EST AUSSI ÇA !